

Zeitschrift: Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande
Herausgeber: Glossaire des patois de la Suisse romande
Band: 5 (1906)
Heft: 1

Rubrik: Étymologies
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Balancer, *patin gā* (?), deux heures après dîner, en bas par dessous le grenier des Gard (*nom de famille*).

Formulette prononcée en frappant avec le manche du couteau une branche de saule, dont on veut enlever l'écorce pour faire un sifflet (recueillie à Sarreyer, cf. *Arch. suisses des trad. pop.*, 1905, p. 59-64, où ont été publiées de nombreuses formulettes analogues) :

38. *Sāērīn, sāērīn, s to vā bīn, tē bālo dē bon vīn, s to vā pā bīn, tē bālo dē pāsā dē tsīn.*

Sāērīn (?), si tu vas bien, je te donne du bon vin, si tu ne vas pas bien, je te donne de la pisse de chien.

MAURICE GABBUD.

ÉTYMOLOGIES

1. Semoraul = juin.

On rencontre quelquefois dans de vieux actes de la Suisse romande le mot *semoraul* comme ancienne appellation du mois de juin. Un passage comme celui-ci : « ou premier jour de *semoraul* » (*Recueil dipl. Fribourg*, V, p. 95, en 1393) montre clairement qu'il s'agit d'un mois; le suivant prouve qu'il s'agit de juin : Les membres du Conseil et des 60 sont répartis en trois séries, qui prennent tour à tour la charge d'assister aux « jornees deis marches » et à la justice, pendant 4 mois « per ceste manere. Jueneir, avril, session ¹ et octouvre pour une partie, fevreir, may, ogst et november pour lautre partie, mars, *semoraul*, septembre et decembre pour la tierce partie » (*ib.*, V, p. 88, en 1392). Le terme était général autrefois; nous le retrouvons dans les annales de l'Abbaye de Joux : « semel in

¹ = juillet, nom qui rappelle l'allemand *Heumonat* et qui dérive probablement de *sēyi*, faucher, bien que la présence de *ss* ne soit pas très claire.

vere semel in semorali et semel in autumnno » (*Mém. et doc. soc. d'hist. Suisse rom.*, I, p. 182, en 1273), et il vit encore à Héré-mence en Valais sous la forme de *chòmòrā*, avec le sens précis de juin (*Lavallaz, Essai sur le patois d'Héremence*, p. 70). Pour la phonétique, comparez *calidu* = *tsā*, à Héré-mence; *tsō*, dans les cantons de Fribourg et de Vaud (= **aul*).

Le mot a été formé à l'aide du verbe *səmòrā* ou *sòmòrā*, qui nous est attesté dans les patois de toute la Suisse romande, et qui signifiait à l'origine : labourer les terres qui sont en jachères. On retourne la terre provisoirement, pour la déchaumer, et faire disparaître les herbes qui ont poussé entre les éteules. Ce travail se faisait anciennement en juin. En automne, avant d'ensemencer, on labourait une seconde fois, plus profondément. Le verbe a été plus tard appliqué également aux labours préparatoires, après la moisson, des champs qu'on se proposait d'ensemencer au printemps. Toute une petite famille de mots se rattache à ce terme, dont nous possédons les traces les plus nombreuses dans les patois vaudois.

L'étymologie de *sòmòrā* soulève un problème qui ne saurait être résolu qu'en étudiant simultanément les formes *somarer*¹, labourer (pour la première fois), *somart*¹, jachère, du vieux français, qui possède également le dérivé *somartras*, avec le sens de *juin* (voir Godefroy, *Dict.* VII, p. 465; Merlo, *I nomi romanzi delle stagioni e dei mesi*, p. 136; A. Thomas, *Nouveaux essais de philologie française*, p. 360).

Mentionnons encore l'identité parfaite de *semoraul* avec l'appellation allemande *Brachmonat* (*brachen* ou *brechen* = *sòmòrā*). En réto-roman, on rencontre pour le même mois le nom de *zarcladur*, mois où l'on sarcle, qui indique une fort ancienne communauté de culture de tous les pays romans situés entre le 46^e et le 49^e degrés de latitude. Le Midi ne paraît pas connaître le mot *sòmòrā* ni aucun terme équivalent.

L. GAUCHAT.

2. Ancien neuchâtelois : entrèves.

A Neuchâtel, comme dans d'autres pays de droit coutumier, il était jadis d'usage que, dans les cas embarrassants, les jurés du plaid d'une localité envoient une délégation pour consulter

¹ Avec les variantes importantes *sombrer*, *sombre*.

la cour de justice de l'endroit dont ils relevaient au point de vue des coutumes. (Voir Matile, *Hist. des instit. judic. de Neuchâtel et Valangin*, p. 61-81.) Cette consultation juridique est généralement désignée dans les actes par le terme d'*entreves*, *entreiwes*, *entrives*, dont on a de fréquents exemples jusqu'au seizième siècle. Le plus ancien que nous connaissions se trouve dans un document de Valangin de 1446: *lesdit juriez volloient avoir les entreiwes... laquelle cognoissance et entreiwes furent rapourtees par lesdit deux commis* (Arch. de l'Etat de Neuchâtel, A 9, n° 10). Le verbe *entrever*, = demander les *entreves*, apparaît déjà en 1352 dans un autre acte de Valangin (Matile, *Monum. de l'hist. de Neuchâtel*, II, p. 674, où il faut lire *entrevelz* au lieu de *entreveler*). Matile a voulu expliquer ce terme juridique, qui, croyons-nous, n'a pas été signalé ailleurs, en disant que le juge consulté, formulant sa sentence, « la *tre-vait*, *treuvait*, ou *trouvait*, selon la vieille expression du droit allemand et de la poésie française. » (*Instit. jud.*, p. 61.) En réalité, *entrever* n'a rien à voir avec *trouver*, mais doit être identifié avec le verbe *intrêvā*, *intêrvā*, « s'enquérir, s'informer, » que connaissent encore la plupart des patois vaudois, fribourgeois et valaisans, et qui est issu du latin *interrogare*. Aller aux *entrêves*, c'était donc proprement: aller aux informations. Ce substantif verbal de *entrever* existe encore aujourd'hui dans quelques patois, mais comme terme tout à fait vieilli et restreint à de rares locutions traditionnelles. Ainsi, à Blonay (Vaud), on répond aux questions importunes des enfants: Qu'y a-t-il là-dedans? Qu'en fera-t-on? etc., par: *déi-z-intrêivè*, *déi kouarné dé lāivré*, « des demandes, des cornes de lièvres. » De même à Liddes (Valais): *dé-z-intêrvè de kouryè*, « des questions de curieux. » A Champéry (Valais), on a aussi le dicton: *pèr intêrvé, on va a Rôma*, « en demandant, on va a Rome. » Cf. Mistral, *entrêvo*, dauphinois *entervas* = questions, informations. Raynouard, *Lexique*, V, p. 104, et Levy, *Prov. Suppl.-Wörterbuch*, citent un exemple du substantif *enterva* en ancien provençal avec le même sens. Godefroy ne donne pour le vieux français que le verbe *enterver*.

J. JEANJAQUET.



